

LES SECTIONS SPORTIVES DU COLLEGE JACQUES PREVERT

« Former l'élève par les activités physiques et sportives »

Madame, Monsieur,

Le collège Jacques Prévert offre la possibilité aux élèves d'intégrer des sections sportives.

Le sport aujourd'hui est reconnu comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel et intellectuel. Il est source de plaisir et d'accomplissement personnel.

Les sections sportives, en rendant possible la pratique approfondie d'activités sportives dans un cadre scolaire, constituent un dispositif de réussite et de valorisation des compétences et aptitudes des jeunes.

Elles offrent à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie tout en suivant une scolarité normale. **Le collège propose 3 sections sportives en partenariat avec les clubs de la ville :**

BASKET-BALL, FOOTBALL, RUGBY

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} (pas d'inscription en 3^{ème}), sauf cas très particulier.
- Les sections sportives accueillent sans exception les filles et les garçons.
- Tous les élèves motivés et aptes pour une pratique sportive renforcée et approfondie dans le cadre d'un cursus scolaire classique.
- Un niveau scolaire satisfaisant est exigé pour être inscrit ainsi qu'un bon comportement scolaire
- Une 1/2 journée ou des temps d'évaluation et de recrutement seront organisés par chaque section, en général en Mai. (dates de recrutement précisées ultérieurement).

Les principaux modes de fonctionnement

- Les élèves sont regroupés par spécialités sportives dans deux ou trois classes de l'établissement par niveau (6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème})
- L'horaire de la section sportive est intégré dans l'emploi du temps pour que l'élève puisse concilier les études et l'activité sportive.
- L'élève bénéficie d'un à deux entraînements par semaine (en fonction de la spécialité) en fin de journée.
- L'élève participe aux matchs UNSS (voire entraînements) et représente le collège dans différentes manifestations sportives (cross...). Tout élève inscrit en section sportive doit être licencié à l'UNSS.
- Un professeur d'EPS du collège est « référent » d'une section sportive et fait le suivi avec les éducateurs sportifs.
- Une appréciation figure sur le bulletin scolaire à chaque trimestre. En cas de mauvais résultats et/ou comportement, l'élève peut-être suspendu de section.
- Un suivi médical obligatoire doit avoir lieu tout au long de la scolarité (1 visite est obligatoire avant le démarrage des activités sportives et une autre dans l'année.)

Informations pratiques pour les inscriptions :

Ecoles du secteur de recrutement : la demande est à adresser au maître de CM2.

Ecoles ou collèges hors du secteur de recrutement : les familles doivent adresser un courrier au collège ou prendre contact avec le secrétariat (Madame GELIN au 04.77.55.02.95) et procéder à une demande de dérogation.

Elèves du collège : s'inscrire auprès de son professeur d'EPS ou du professeur référent de la section.

Pour les autres situations, veuillez prendre contact avec le secrétariat du collège à ce même numéro.

Sections sportives	Professeurs d'EPS référents
Basket-ball	Mme DELAIGUE
Football	Mme FERTIN
Rugby	M. FANGET

ACTIVITE « HANDBALL PLUS » à horaire aménagé

L'activité « Handball Plus » offre la possibilité d'un horaire aménagé pour pratiquer l'activité en complémentarité de l'UNSS Handball. Cette nouvelle organisation permet de participer au championnat UNSS adapté au niveau des élèves, et non plus au niveau « élite » comme auparavant.

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} souhaitant une pratique renforcée et approfondie et s'engageant à adhérer à l'UNSS Handball
- L'Activité « Handball plus » accueille sans exception les filles et les garçons et sera assurée par le club HBSA ((Handball Saint-Etienne Andrézieux)
- Une 1/2 journée d'évaluation par la mise en place de tests techniques, sera organisée afin de valider ou non l'inscription.

Les principaux modes de fonctionnement

- Entraînement UNSS entre 12h et 13h (1 jour par semaine) assuré par les professeurs d'EPS
- Entraînement Club le lundi de 15h30 à 17h30.

Informations pratiques

- Les élèves seront regroupés à chaque niveau 6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème} dans l'une des deux classes accueillant les élèves des sections sportives dans les limites des places disponibles.
- Tout élève inscrit en Activité « Handball plus » doit être licencié à l'UNSS et participer au championnat UNSS (6 mercredis) ainsi qu'aux entraînements.

Pour les inscriptions :

Ecoles du secteur de recrutement : la demande est à adresser au maître de CM2.

Ecoles ou collèges hors du secteur de recrutement : les familles doivent adresser un courrier au collège ou prendre contact avec le secrétariat (Madame GELIN au 04.77.55.02.95) et procéder à une demande de dérogation.

Elèves du collège : s'inscrire auprès de son professeur d'EPS ou de Mme DUTERAGE.

Pour les autres situations, veuillez prendre contact avec le secrétariat du collège (Madame GELIN au 04.77.55.02.95).

ACTIVITE « NATATION PLUS » à horaire aménagé

L'activité « Natation plus » offre la possibilité d'un horaire aménagé pour pratiquer l'activité en complémentarité de l'UNSS Natation. Cette nouvelle organisation permet de participer au championnat UNSS adapté au niveau des élèves, et non plus au niveau « élite » comme auparavant.

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} souhaitant une pratique renforcée et approfondie et s'engageant à adhérer à l'UNSS Natation
- L'Activité « Natation Plus » accueille sans exception les filles et les garçons.
- Une 1/2journée d'évaluation par la mise en place de tests techniques, sera organisée afin de valider ou non l'inscription.

Les principaux modes de fonctionnement

- 1 entraînement UNSS assuré par un professeur d'EPS le samedi matin.
- 1 entraînement UNSS par les maîtres nageurs du Nautiforme d'Andrézieux en fin de journée à 15h30.

Informations pratiques

- Les élèves seront regroupés à chaque niveau 6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème} dans l'une des deux classes accueillant les élèves des sections sportives dans les limites des places disponibles.
- Tout élève inscrit en Activité « Natation plus » doit être licencié à l'UNSS et participer au championnat UNSS (6 mercredis) ainsi qu'aux entraînements.

Pour les inscriptions :

Ecoles du secteur de recrutement : la demande est à adresser au maître de CM2.

Ecoles ou collèges hors du secteur de recrutement : les familles doivent adresser un courrier au collège ou prendre contact avec le secrétariat (Madame GELIN au 04.77.55.02.95) et procéder à une demande de dérogation.

Elèves du collège : s'inscrire auprès de son professeur d'EPS ou de Mme BEAL.

Pour les autres situations, veuillez prendre contact avec le secrétariat du collège (Madame GELIN au 04.77.55.02.95).